

N° 2023-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-1

OM : annulations et réductions antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.



Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2021 2022
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à **950 € pour les annulations et 224.95 € pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat 01 décembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
ST BARTHELEMY	PACIOS Alicia	2021-184-0098024	50.00€
Total des Annulations Antérieures OM			50€

Certificat 17 février 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
FRESSE	VUILLEMEY Ernest	2022-249-010340	50€
FRESSE	DHURES Johan	2021-170-006714 2022-039-001393 2022-222-006727	150€
FAUCOGNEY	CONTANT Sabrina	2022-221-006349	100€
Total des Annulations Antérieures OM			300€

Certificat 23 février 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
SAINT BARTHELEMY	GODAU Michel	2022-237-009667	100€
HAUT DU THEM	FRANCOISE Christine	2022-223-007097	75€
SAINT BARTHELEMY	AUBRY (ex-epouse LACHAT)	2021-184-009477 2022-237-009487	350€
ECROMAGNY	PENCIOLELLI Vincent	2022-219-006152	75€
Total des Annulations Antérieures OM			600€

Certificat 17 février 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA PROISELIERE ET LANGLE	SEARA Cécile	2022-228-007752	25.00€
MELISEY	MOUTHE Alexis	2021-180-008577	83.32€
Total des Réductions Antérieures OM			108.32€

Certificat 23 février 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MONTESSAUX	FOECHTERLEN Denis	2022-235-008953	25€
FAUCOGNEY	CONTANT Sabrina	2022-037-000910	91,63€
Total des Réductions Antérieures OM			116,63 €



Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2023-2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-2

Attribution d'une subvention « Habiter mieux »

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.



Le Président expose :

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux. La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants d'Ecromagny, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement chaudière) d'un montant estimatif de 29 076.86 € TTC entre dans les critères d'attribution.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame et Monsieur Michel NOIR** 3 route du village 70 270 ECROMAGNY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANCS

N° 2023-3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-3
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget principal**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.



Le Président rappelle que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget principal, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

70200 - CC MILLE ETANGS (CCME)

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

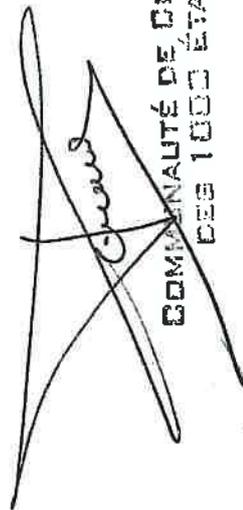
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CC MILLE ETANGS (CCME) pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_03-DE



N° 2023-4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-4
Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget principal**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2, Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président, Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022, Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes, Le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	169 051.61 €	1 903 381.92 €
Titres émis	388 479.39 €	2 174 918.25 €
Résultats	219 427.78 €	271 536.33 €

	RESULTATS CUMULES 2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES 2022
INVESTISSEMENT	-495 739.56 €		219 427.78 €	-276 311.78 €
FONCTIONNEMENT	927 213.74 €	208 240.56 €	271 536.33 €	990 509.51 €
TOTAUX :	431 474.18 €	208 240.56 €	490 964.11 €	714 197.73 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	-276 311.78 €	1 892 170.00 €	1 911 290.00 €	-257 191.78 €
FONCTIONNEMENT	990 509.51 €			990 509.51 €
	714 197.73 €	1 892 170.00 €	1 911 290.00 €	733 317.73 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget CC 1000 ETANGS de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M.SEGUIN, 5^{ème} Vice-président.

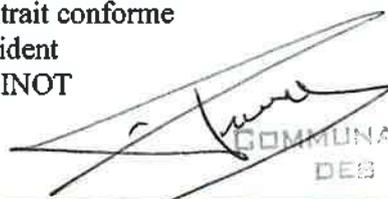
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Résultats budgétaires de l'exercice

70200 - CC MILLE ETANGS (CCME)

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 619 986,56	2 831 024,18	5 451 010,74
Titres de recette émis (b)	388 479,39	2 213 607,89	2 602 087,28
Réductions de titres (c)		38 689,64	38 689,64
Recettes nettes (d = b - c)	388 479,39	2 174 918,25	2 563 397,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 619 986,56	2 187 934,00	4 807 920,56
Mandats émis (f)	171 414,98	1 983 440,91	2 154 855,89
Annulations de mandats (g)	2 363,37	80 058,99	82 422,36
Depenses nettes (h = f - g)	169 051,61	1 903 381,92	2 072 433,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	219 427,78	271 536,33	490 964,11
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_04-DE



11/3



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70200 - CC MILLE ETANGS (CCME)

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-495 739,56		219 427,78		-276 311,78
Fonctionnement	912 085,56	208 240,56	271 536,33	15 128,19	990 509,51
TOTAL I	416 346,00	208 240,56	490 964,11	15 128,18	714 197,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
70201-FRANCE-SERVICES CCME					
Investissement	-5 754,08		6 898,98		1 144,90
Fonctionnement	15 348,21	5 955,08	4 859,06		14 252,19
Scous-Total	9 594,13	5 955,08	11 758,04		15 397,09
70202-GYMNASE-CCME					
Investissement	-16 009,15		458,93		-15 550,22
Fonctionnement	89 174,29	27 209,15	26 400,72		88 385,86
Scous-Total	73 165,14	27 209,15	26 859,65		72 815,64
70203-GYMNASE FAUCOGNEY- CCME					
Investissement	-5 772,97		9 933,72		4 160,75

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_04-DE



127

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70200 - CC MILLE ETANGS (CCME)

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	28 146,28	10 872,97	13 177,93		30 451,14
70204-TOURISME-CCME	22 373,31	10 872,97	23 111,55		34 611,89
Investissement					
Fonctionnement	15 128,18			-15 128,18	
70210-ZAE DE FAUCOGNEY CCME	15 128,18			-15 128,18	
Investissement	-59 088,84		3 469,84		-55 619,00
Fonctionnement	-30,31		-1 567,58		-1 597,89
Sous-Total	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89
TOTAL II	61 141,61	44 037,20	63 631,50	-15 128,18	65 607,73
III - Budgets des services					
a					
caractère industriel					
et commercial					
70205-EAU - CCME					
Investissement					

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_04-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70200 - CC MILLE ETANGS (CCME)

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement					
Sous-Total					
70206-ASST COLLECTIF-CCME					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
70207-SPANCC-CCME					
Investissement	6 606,00		3 194,00		9 800,00
Fonctionnement	33 353,60		13 878,92		47 232,52
Sous-Total	39 959,60		17 072,92		57 032,52
78200-ORDURES MENAGERES CCME					
Investissement	46 660,03		2 715,19		49 375,22
Fonctionnement	115 336,79		56 966,22		172 303,01
Sous-Total	161 996,82		59 681,41		221 678,23
TOTAL III	201 956,42		76 754,33		278 710,75
TOTAL I + II + III	679 444,03	252 277,76	631 349,94		1 058 516,21

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_04-DE



20/2

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_04-DE

CC 1000 ETANGS

RESULTATS EXERCICE 2022		
	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	169 051.61 €	1 903 381.92 €
Mandats annulés		
Titres émis	388 479.39 €	2 174 918.25 €
Titres annulés		
Résultats	219 427.78 €	271 536.33 €

	RESULTATS CUMULES 2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022		RESULTATS CUMULES 2022
INVESTISSEMENT	-495 739.56 €		219 427.78 €		-276 311.78 €
FONCTIONNEMENT	927 213.74 €	208 240.56 €	271 536.33 €		990 509.51 €
TOTAUX :	431 474.18 €	208 240.56 €	490 964.11 €		714 197.73 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	-276 311.78 €	1 892 170.00 €	1 911 290.00 €	-257 191.78 €
FONCTIONNEMENT	990 509.51 €			990 509.51 €
	714 197.73 €	1 892 170.00 €	1 911 290.00 €	733 317.73 €

Maximum disponible pour le compte 1068 :	990 509.51 €
-------------------------------------------------	---------------------

Affectation au compte 1068 :	257 191.78 €
-------------------------------------	---------------------

Report au 001 :	Excédent d'Investissement reporté :	0
	Déficit d'Investissement reporté :	-276 311.78 €
Report au 002 :	Excédent de Fonctionnement reporté :	733 317.73 €
	Déficit de Fonctionnement reporté :	

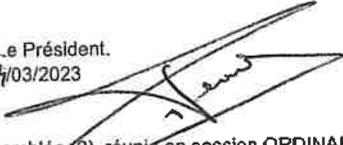
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES :
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par (1) Le Président.
A l'Assemblée le 24/03/2023
Le Président



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.
A, le 01/01/2000
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

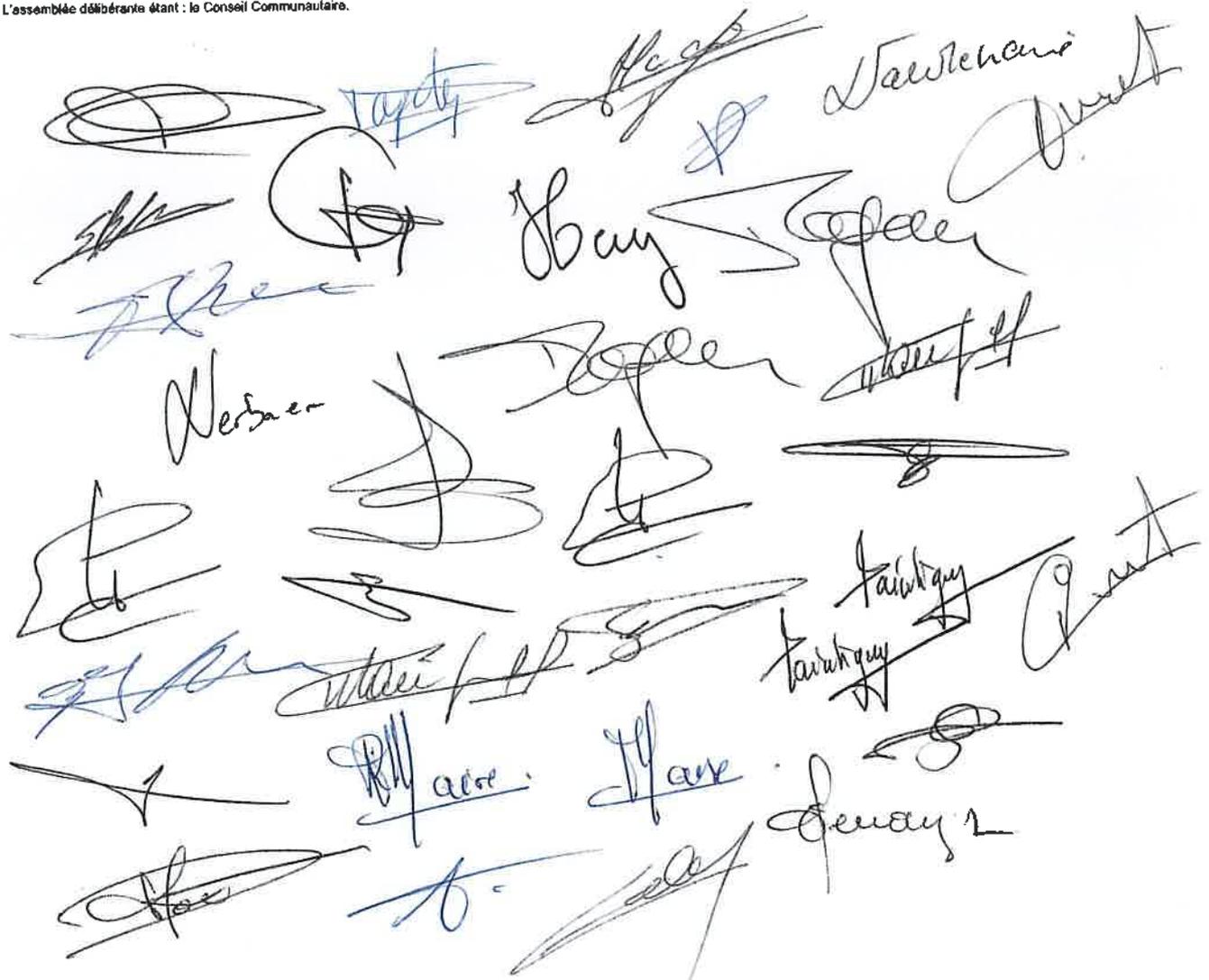
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

LE PRESIDENT NE PREND PAS PART AU VOTE

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



N° 2023-5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-5
Affectation du résultat de l'année 2022
Budget principal

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 Février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif CC 1000 ETANGS de l'exercice 2020, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 990 509.51 €
- Un déficit d'investissement de : - 276 311.78 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 733 317.73 €

Report en Investissement au D 001 : -276 311.78 €

Au compte 1068 : 257 191.78 €

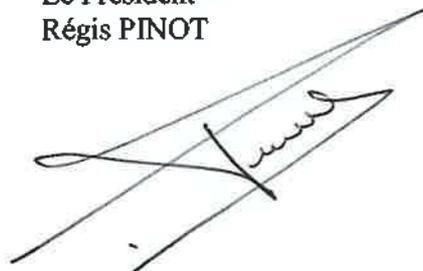
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2023-6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-6
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget France Services 1000 Etangs**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	: 42
Présents	: 31
Pouvoirs	: 7
Absents	: 4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARRA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget France Services 1000 Etangs, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

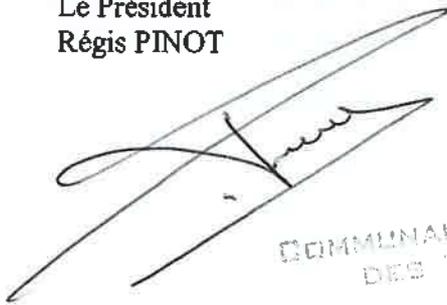
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

70201 - FRANCE-SERVICES CCME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de FRANCE-SERVICES CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES



N° 2023-7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-7
 Approbation compte administratif – exercice 2022
 Budget France Services 1000 Etangs**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Mandats émis	0.00 €	67 280.94 €
Titres émis	6 898.98 €	72 140.00 €
Résultats	6 898.98 €	4 859.06 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-5 754.08 €		6 898.98 €	1 144.90 €
FONCTIONNEMENT	15 348.21 €	5 955.08 €	4 859.06 €	14 252.19 €
TOTAUX :	9 594.13 €	5 955.08 €	11 758.04 €	15 397.09 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	1 144.90 €	240.00 €		904.90 €
FONCTIONNEMENT	14 252.19 €			14 252.19 €
	15 397.09 €	240.00 €	0.00 €	15 157.09 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget France Services 1000 Etangs de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M.Seguin, 5^{ème} Vice-président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

Résultats budgétaires de l'exercice

70201 - FRANCE-SERVICES CCME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 994,08	81 533,13	87 527,21
Titres de recette émis (b)	6 898,98	72 140,00	79 038,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 898,98	72 140,00	79 038,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 994,08	81 533,13	87 527,21
Mandats émis (f)		67 388,12	67 388,12
Annulations de mandats (g)		107,18	107,18
Depenses nettes (h = f - g)		67 280,94	67 280,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 898,98	4 859,06	11 758,04
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_07-DE



CEL



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70201 - FRANCE-SERVICES CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif FRANCE-SERVICES CCME Investissement Fonctionnement	-5 754,08 15 348,21 9 594,13 9 594,13	5 955,08 5 955,08 5 955,08	6 898,98 4 859,06 11 758,04 11 758,04		1 144,90 14 252,19 15 397,09 15 397,09
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 594,13	5 955,08	11 758,04		15 397,09

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_07-DE



BUDGET INVESTISSEMENT

France SERVICE MELISEY
SITUATION 31 DECEMBRE 2022

Dépenses	BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	GR
N°Cpte					
001 Déficit antérieur reporté	5 754,08 €		5 754,08 €	0,00%	
020 Dépenses imprévues					
1641 Emprunts					
2138 construction					
2188 Immos en cours	240,00 €		240,00 €	0,00%	240,00 €
2138/041 Amortiss					
TOTAL	5 994,08 €	- €	5 994,08 €	0,00%	240,00 €
				CR	

LE PRESIDENT 04 JANVIER 2023

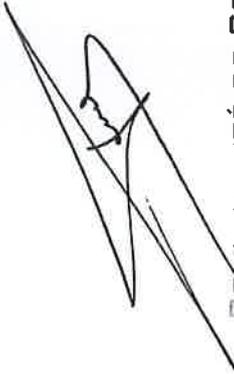
Recettes	BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	GR
N°Cpte					
021 Virement section fonctionn.					
001 Exédant investiss.					
1641 Emprunts					
281788/040 amortissement					
1068 Autres réserves	5 955,08 €	5 955,08 €	- €	100,00%	
10222 FCTVA	39,00 €	943,90 €	904,90 €	2420,26%	
28188/040 amortissement					
TOTAL	5 994,08 €	6 898,98 €	904,90 €	115,10%	
				CR	

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_07-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGES

**France SERVICE**

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Mandats émis</i>	0.00 €	67 280.94 €
<i>Mandats annulés</i>		
<i>Titres émis</i>	6 898.98 €	72 140.00 €
<i>Titres annulés</i>		
Résultats	6 898.98 €	4 859.06 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-5 754.08 €		6 898.98 €	1 144.90 €
FONCTIONNEMENT	15 348.21 €	5 955.08 €	4 859.06 €	14 262.19 €
TOTAUX :	9 594.13 €	5 955.08 €	11 758.04 €	15 397.09 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	1 144.90 €	240.00 €		904.90 €
FONCTIONNEMENT	14 262.19 €			14 262.19 €
	15 397.09 €	240.00 €	0.00 €	15 157.09 €

Maximum disponible pour le compte 1068 :	14 252.19 €
------------------------------------------	-------------

Affectation au compte 1068 :	NEANT
-------------------------------------	--------------

Report au 001 :	Excédent d'Investissement reporté :	1 144.90 €
	Déficit d'Investissement reporté :	0.00 €

Report au 002 :	Excédent de Fonctionnement reporté :	14 252.19 €
	Déficit de Fonctionnement reporté :	

N° 2023-8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-8

**Affectation du résultat de l'année 2022
Budget France Services 1000 Etangs**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Etangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy**Pouvoirs**: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif France Service de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 14 252.19 €
- Un excédent d'investissement de : 1 144.90 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 14 252.19 €

Report en Investissement au R 001 : 1 144.90 €

Au compte 1068 : 0 €

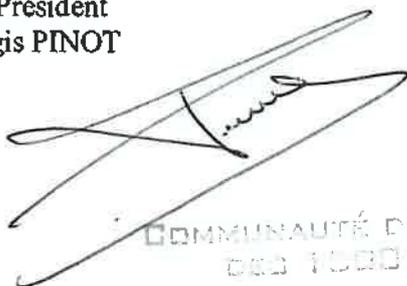
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TORS ÉTANCS

N° 2023-9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-9

Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget gymnase 1000 Etangs Melisey

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy**Pouvoirs:** Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2021 du Budget GYMNASE DES 1000 ETANGS MELISEY, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

70202 - GYMNASE-CCME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations

Page des signatures

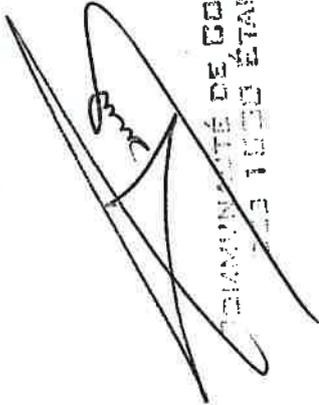
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GYMNASE-CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES



N° 2023-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-10
Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget gymnase 1000 Etangs Melisey**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	: 42
Présents	: 31
Pouvoirs	: 7
Absents	: 4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Mandats émis	47 835.38 €	51 563.57 €
Titres émis	48 294.31 €	77 964.29 €
Résultats	458.93 €	26 400.72 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-16 009.15 €		458.93 €	-15 550.22 €
FONCTIONNEMENT	89 174.29 €	27 209.15 €	26 400.72 €	88 365.86 €
TOTAUX :	73 165.14 €	27 209.15 €	26 859.65 €	72 815.64 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT	-15 550.22 €	720.00 €	2 000.00 €	-14 270.22 €
FONCTIONNEMENT	88 365.86 €			88 365.86 €
	72 815.64 €	720.00 €	2 000.00 €	74 095.64 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget GYMNASE DES 1000 ETANGS MELISEY de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M.Seguin, 5ème Vice-président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Résultats budgétaires de l'exercice

70202 - GYMNASE-CCME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 384,37	140 362,36	209 746,73
Titres de recette émis (b)	48 294,31	77 964,29	126 258,60
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 294,31	77 964,29	126 258,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 384,37	82 891,22	152 275,59
Mandats émis (f)	47 835,38	56 018,19	103 853,57
Annulations de mandats (g)		4 454,62	4 454,62
Depenses nettes (h = f - g)	47 835,38	51 563,57	99 398,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	458,93	26 400,72	26 859,65
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_10-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70202 - GYMNASE-CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif GYMNASE-CCME Investissement Fonctionnement	-16 009,15 89 174,29 73 165,14	27 209,15 27 209,15 27 209,15	458,93 26 400,72 26 859,65		-15 550,22 88 365,86 72 815,64
Sous-Total	73 165,14	27 209,15	26 859,65		72 815,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	73 165,14	27 209,15	26 859,65		72 815,64

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

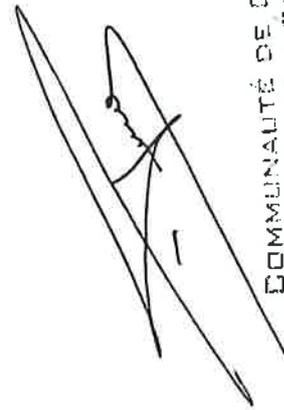
Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_10-DE

BUDGET INVESTISSEMENTGYMNASE DES 1000 ETANGS MELISEY
SITUATION 31 DECEMBRE 2022

Dépenses		CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte						
001	Déficit antérieur reporté	10 000,15 €		10 000,14 €	0,00%	
020	Dépenses imprévues					
1041	Emprunts	14 000,00 €	13 081,12 €	18,88 €	99,87%	
2310	construction	28 800,00 €	28 800,00 €	- €	100,00%	
2168	travaux en cours	5 775,00 €	5 054,04 €	720,96 €	87,52%	720,00 €
2130041	Ateliers					
TOTAL		69 384,15 €	47 035,16 €	21 548,99 €	69,94%	5 520,00 €

LE PRESIDENT 04 JANVIER 2023


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Recettes		CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte						
021	Virement section fondation	19 975,00 €		19 975,00 €	0,00%	
001	Exercice investiss.					
1318	Autres	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	100,00%	
201100040	allocation	3 500,00 €	3 494,00 €	6,00 €	99,83%	
1008	Autres réserves	27 209,15 €	27 209,15 €	- €	100,00%	
10222	FCTVA	5 700,00 €	6 514,94 €	814,94 €	114,30%	
TOTAL		69 384,15 €	48 218,09 €	21 166,06 €	69,49%	2 000,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_10-DE



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

ID : 070-247000854-20230324-D2023_10-DE

GYM 1000 ETANGS MELISEY

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Mandats émis</i>	47 835.38 €	51 563.57 €
<i>Mandats annulés</i>		
<i>Titres émis</i>	48 294.31 €	77 964.29 €
<i>Titres annulés</i>		
<i>Résultats</i>	458.93 €	26 400.72 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-16 009.15 €		458.93 €	-15 550.22 €
FONCTIONNEMENT	89 174.29 €	27 209.15 €	26 400.72 €	88 365.86 €
TOTAUX :	73 165.14 €	27 209.15 €	26 859.65 €	72 815.64 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT	-15 550.22 €	720.00 €	2 000.00 €	-14 270.22 €
FONCTIONNEMENT	88 365.86 €			88 365.86 €
	72 815.64 €	720.00 €	2 000.00 €	74 095.64 €

Maximum disponible pour le compte 1068 : 88 365.86 €

Affectation au compte 1068 : 14 270.22 €

Report au 001 : Excédent d'Investissement reporté : 0
Déficit d'Investissement reporté : -15 550.22 €

Report au 002 : Excédent de Fonctionnement reporté : 74 095.64 €
Déficit de Fonctionnement reporté :

N° 2023-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-11
Affectation du résultat de l'année 2022
Budget Gymnase des 1000 Etangs de Melisey

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GYMNASSE 1000 ETANGS MELISEY de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 88 365.86 €
- Un déficit d'investissement de : -15 550.22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 74 095.64 €

Report en Investissement au D 001 : 15 550.22 €

Au compte 1068 : 14 270.22 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ILLES LIANES

N° 2023-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-12

Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget gymnase 1000 Etangs Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Etangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget GYMNASE FAUCOGNEY, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

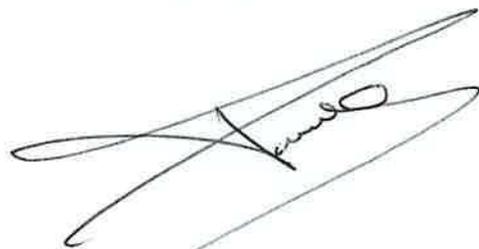
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANCS

70203 - GYMNASE FAUCOGNEY-CCME

Exercice 2022

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

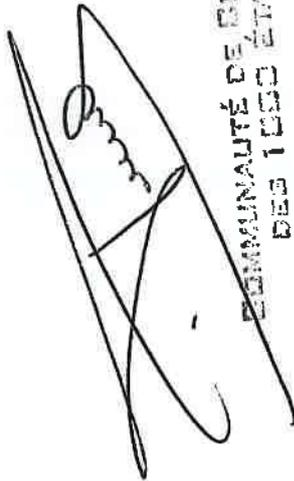
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GYMNASE FAUCOGNEY-CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1050 ÉTANGES



N° 2023-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-13
Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget gymnase 1000 Etangs Faucogney**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes,
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Mandats émis</i>	4 214.83 €	33 598.75 €
<i>Titres émis</i>	14 148.55 €	46 776.58 €
<i>Résultats</i>	9 933.72 €	13 177.83 €

	RESULTATS CUMULES 2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-5 772.97 €		9 933.72 €	4 160.75 €
FONCTIONNEMENT	28 146.28 €	10 872.97 €	13 177.83 €	30 451.14 €
TOTAUX :	22 373.31 €	10 872.97 €	23 111.55 €	34 611.89 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES REALISER Au 31/12/2022	RESTES REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	4 160.75 €	11 002.00 €	2 930.00 €	-3 911.25 €
FONCTIONNEMENT	30 451.14 €			30 451.14 €
	34 611.89 €	11 002.00 €	2 930.00 €	26 539.89 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget GYMNASSE DES 1000 ETANGS FAUCOGNEY de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M.Seguin, 5^{ème} Vice-président.

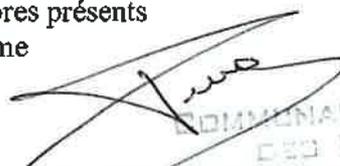
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Résultats budgétaires de l'exercice

70203 ~ GYMNASE FAUCOGNEY-CCME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 772,97	64 496,31	86 269,28
Titres de recette émis (b)	14 148,55	46 776,58	60 925,13
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	14 148,55	46 776,58	60 925,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 772,97	45 921,00	67 693,97
Mandats émis (f)	4 214,83	34 127,21	38 342,04
Annulations de mandats (g)		528,46	528,46
Depenses nettes (h = f - g)	4 214,83	33 598,75	37 813,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 933,72	13 177,83	23 111,55
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_13-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70203 - GYMNASE FAUCOGNEY-CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif GYMNASE FAUCOGNEY-CCME Investissement Fonctionnement	-5 772,97 28 146,28 22 373,31	10 872,97 10 872,97	9 933,72 13 177,83 23 111,55		4 160,75 30 451,14 34 611,89
Sous-Total	22 373,31	10 872,97	23 111,55		34 611,89
TOTAL II	22 373,31	10 872,97	23 111,55		34 611,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	22 373,31	10 872,97	23 111,55		34 611,89

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_13-DE



BUDGET INVESTISSEMENTGYMNASSE DES 1000 ETANGS FAUCOGNEY
SITUATION 31 DECEMBRE 2022

Dépenses	CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte					
001 Déficit antérieur reporté	5 772,97 €		5 772,97 €	0,00%	
020 Dépenses imprévues					
audits énergétiques 2021	4 800,00 €		4 800,00 €	0,00%	4 800,00 €
1641 Emprunts	4 000,00 €	3 217,63 €	782,37 €	80,44%	
2138 construction	- €				
2188 Immos en cours	7 200,00 €	997,20 €	6 202,80 €	13,85%	6 202,00 €
2138/041 Amortiss					
TOTAL	21 772,97 €	4 214,83 €	17 558,14 €	19,36%	11 002,00 €
				CR	11 002,00 €

LE PRESIDENT LE 04 JANVIER 2023



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Recettes	CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte					
021 Virement section fonctionn.	4 687,00 €		4 687,00 €	0,00%	
001 Excedent investiss.	- €				
1322-RECUSH	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €
1323 CD	- €				
28180/040 amortissement	3 113,00 €	3 112,00 €	1,00 €	99,97%	
1068 Autres réserves	10 872,97 €	10 872,97 €	- €	100,00%	
10222 FCTVA	1 100,00 €	163,58 €	936,42 €	14,87%	930,00 €
29168/040 amortissement					
TOTAL	21 772,97 €	14 148,55 €	7 624,42 €	64,98%	2 930,00 €
				CR	2 930,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_13-DE





GYMNASE FAUCOGNEY

RESULTATS EXERCICE 2022

	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	4 214.83 €	33 598.75 €
Mandats annulés		
Titres émis	14 148.55 €	46 776.58 €
Titres annulés		
Résultats	9 933.72 €	13 177.83 €

	RESULTATS CUMULES 2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-5 772.97 €		9 933.72 €	4 160.75 €
FONCTIONNEMENT	28 146.28 €	10 872.97 €	13 177.83 €	30 451.14 €
TOTAUX :	22 373.31 €	10 872.97 €	23 111.55 €	34 611.89 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/202	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	4 160.75 €	11 002.00 €	2 930.00 €	-3 911.25 €
FONCTIONNEMENT	30 451.14 €			30 451.14 €
	34 611.89 €	11 002.00 €	2 930.00 €	26 539.89 €

Maximum disponible pour le compte 1068 :	30 451.14 €
------------------------------------------	-------------

Affectation au compte 1068 :	3 911.25 €
------------------------------	------------

Report au 001 :	Excédent d'Investissement reporté :	4 160.75 €
	Déficit d'Investissement reporté :	0.00 €

Report au 002 :	Excédent de Fonctionnement reporté :	26 539.89 €
	Déficit de Fonctionnement reporté :	

N° 2023-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-14

Affectation du résultat de l'année 2022
Budget Gymnase des 1000 Étangs de Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARRA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GYMNASSE 1000 ETANGS FAUCOGNEY de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 30 451.14 €
- Un excédent d'investissement de : 4 160.75 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 26 539.89 €

Report en Investissement au R 001 : 4 160.75 €

Au compte 1068 : 3 911.25 €

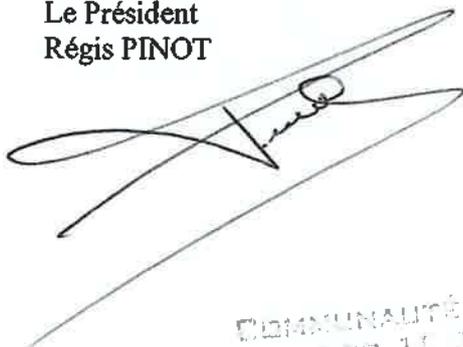
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 10 00 ETANGS

N° 2023-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-15

Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget Ordures Ménagères

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget OM, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANES

78200 - ORDURES MENAGERES CCME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations:

Page des signatures

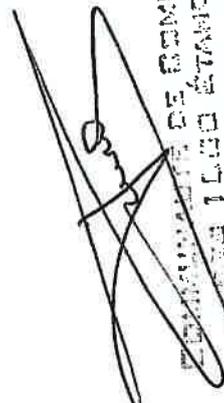
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ORDURES MENAGERES CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le


MUNICIPALITE DE BOMMENE
LE 29 11 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023		12/
Reçu en préfecture le 29/03/2023		
Publié le		
ID : 070-247000854-20230324-D2023_15-DE		



N° 2023-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-16

Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget Ordures Ménagères

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,
 Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,
 Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,
 Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes,
 Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Mandats émis	27 552.62 €	916 532.21 €
Titres émis	30 267.81 €	973 498.43 €
Résultats	2 715.19 €	56 966.22 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	46 660.03 €		2 715.19 €	49 375.22 €
FONCTIONNEMENT	115 336.79 €		56 966.22 €	172 303.01 €
TOTAUX :	161 996.82 €		59 681.41 €	221 678.23 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT	49 375.22 €	285 001.00 €	240 170.00 €	4 544.22 €
FONCTIONNEMENT	172 303.01 €			172 303.01 €
	221 678.23 €	285 001.00 €	240 170.00 €	176 847.23 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget OM de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M. Seguin, 5^{ème} Vice-président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 213 1413 1413

Résultats budgétaires de l'exercice

78200 - ORDURES MENAGERES CCME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	318 126,03	1 088 650,65	1 406 776,68
Titres de recette émis (b)	30 267,81	983 585,98	1 013 853,79
Réductions de titres (c)		10 087,55	10 087,55
Recettes nettes (d = b - c)	30 267,81	973 498,43	1 003 766,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	318 126,03	934 750,00	1 252 876,03
Mandats émis (f)	27 552,62	916 532,21	944 084,83
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	27 552,62	916 532,21	944 084,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 715,19	56 966,22	59 681,41
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_16-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

78200 - ORDURES MENAGERES CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ORDURES MENAGERES CCME					
Investissement	46 660,03		2 715,19		49 375,22
Fonctionnement	115 336,79		56 966,22		172 303,01
Sous-Total	161 996,82		59 681,41		221 678,23
TOTAL III	161 996,82		59 681,41		221 678,23
TOTAL I + II + III	161 996,82		59 681,41		221 678,23

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

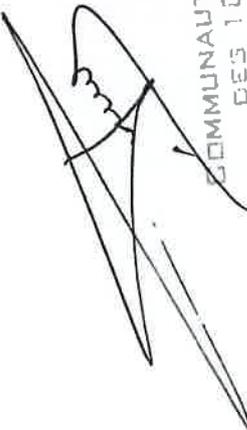
ID : 070-247000854-20230324-D2023_16-DE

23/

**BUDGET INVESTISSEMENT BP OM
SITUATION 31 DECEMBRE 2022**

N°Cpte	CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
001 Déficit antérieur reporté	- €	- €	5 230,00 €	0,00%	
020 Dépense Imp	5 230,00 €				
2185 Autres	281 226,03 €	3 124,80 €	278 101,23 €	1,11%	278 101,00 €
203 Etude	24 770,00 €	24 427,82 €	342,18 €	98,62%	
2051 Logiciel	6 900,00 €	- €	6 900,00 €	0,00%	6 900,00 €
TOTAL	318 126,03 €	27 552,62 €	290 673,41 €	8,66%	265 001,00 €

LE PRESIDENT LE 04 JANVIER 2023


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANTS

N°Cpte	CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
021 Virement section fonctiorn.					
10222 FCTVA	42 066,00 €	1 291,81 €	40 774,19 €	3,07%	40 770,00 €
1328 atdima	49 400,00 €		49 400,00 €	0,00%	49 400,00 €
1068 Autres réserves					
28188040 amortissement	30 000,00 €	28 976,00 €	1 024,00 €	96,59%	
Emprunt 1641	150 000,00 €		150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €
001 Exédent antérieur	46 660,03 €		46 660,03 €	0,00%	
TOTAL	318 126,03 €	30 267,81 €	287 858,22 €	9,51%	240 170,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000654-20230324-D2023_16-DE



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_16-DE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

OM

RESULTATS EXERCICE 2022		
	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	27 552.62 €	916 532.21 €
Mandats annulés		
Titres émis	30 267.81 €	973 498.43 €
Titres annulés		
Résultats	2 715.19 €	56 966.22 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	46 660.03 €		2 715.19 €	49 375.22 €
FONCTIONNEMENT	115 336.79 €		56 966.22 €	172 303.01 €
TOTAUX :	161 996.82 €		59 681.41 €	221 678.23 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT	49 375.22 €	285 001.00 €	240 170.00 €	4 544.22 €
FONCTIONNEMENT	172 303.01 €			172 303.01 €
	221 678.23 €	285 001.00 €	240 170.00 €	176 847.23 €

Maximum disponible pour le compte 1068 : 172 303.01 €

Affectation au compte 1068 : NEANT

Report au 001 : Excédent d'Investissement reporté : 49 375.22 €
Déficit d'Investissement reporté : 0.00 €

Report au 002 : Excédent de Fonctionnement reporté : 172 303.01 €
Déficit de Fonctionnement reporté :

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES :
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/3/2023

Présenté par (1) Le Président,
A MELISEY le 28/03/2023
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A, le 01/01/2000
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

LE PRESIDENT NE PREND PAS PART AU VOTE

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Je

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant : le CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

(Handwritten signatures and names)
Waldenais
Nersacem
Mare
Fou
A
Page 58

N° 2023-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-17

Affectation du résultat de l'année 2022
Budget Ordures Ménagères

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif OM de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 172 303.01 €
- Un excédent d'investissement de : 49 375.22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 172 303.01 €

Report en Investissement au R 001 : 49 375.22 €

Au compte 1068 : 0.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1068 ÉVAINES

N° 2023-18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-18
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget SPANC**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2021 du Budget SPANC, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 11111 COMMUNES

70207 - SPANC-CCME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations_1

Page des signatures

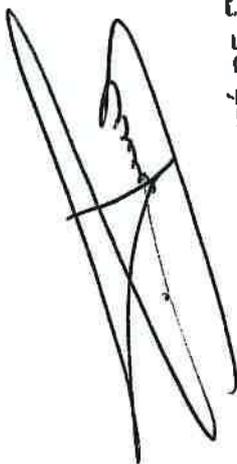
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SPANC-CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
2023 10 03 10:00

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_18-DE



N° 2023-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-19
Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget SPANC

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes,
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121-14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Mandats émis	0.00 €	55 623.09 €
Titres émis	3 194.00 €	69 502.01 €
Résultats	3 194.00 €	13 878.92 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	6 606.00 €		3 194.00 €	9 800.00 €
FONCTIONNEMENT	33 353.60 €		13 878.92 €	47 232.52 €
TOTAUX :	39 959.60 €	0.00 €	17 072.92 €	57 032.52 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2022 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT	9 800.00 €	9 024.00 €	1 218.00 €	1 994.00 €
FONCTIONNEMENT	47 232.52 €			47 232.52 €
	57 032.52 €	9 024.00 €	1 218.00 €	49 226.52 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget SPANC de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M.Seguin, 5ème Vice-président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Résultats budgétaires de l'exercice

70207 - SPANC-CCME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 024,00	115 253,60	126 277,60
Titres de recette émis (b)	3 194,00	72 102,01	75 296,01
Réductions de titres (c)		2 600,00	2 600,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 194,00	69 502,01	72 696,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 024,00	66 474,00	77 498,00
Mandats émis (f)		55 623,09	55 623,09
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		55 623,09	55 623,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 194,00	13 878,92	17 072,92
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_19-DE



217



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70207 - SPANC-CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial SPANC-CCME					
Investissement	6 606,00		3 194,00		9 800,00
Fonctionnement	33 353,60		13 878,92		47 232,52
Sous-Total	39 959,60		17 072,92		57 032,52
TOTAL III	39 959,60		17 072,92		57 032,52
TOTAL I + II + III	39 959,60		17 072,92		57 032,52

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_19-DE

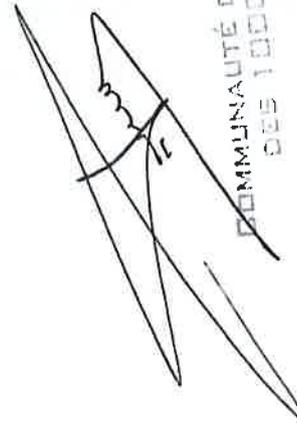


BUDGET SPANC INVESTISSEMENT

SITUATION 31 DECEMBRE 2022

Dépenses		CR+PR BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte						
001	001					
	Droit antérieur reporté					
020	Dépenses imprévues					
218	Autres Immo corp	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	2 000,00 €	
2188	Autres					
2051	Logiciel	7 024,00 €	7 024,00 €	0,00%	7 024,00 €	
TOTAL		11 024,00 €	- €	0,00%	9 024,00 €	

LE PRESIDENT LE 04 JANVIER 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTOILES

Recettes		CR+PRO BP 2022	REALISE	DISPONIBLE	REALISE %	CR
N°Cpte						
021	Virement section fonctiom.					
001	Excédent investiss.	6 606,00 €	6 606,00 €	0,00%		
2818	Autres Immo, corporelles	3 200,00 €	3 194,00 €	99,81%		
28282	Autres Immo, corp					
10222	FCTVA	1 218,00 €	1 218,00 €	0,00%		1 218,00 €
1068	Autres réserves					
TOTAL		11 024,00 €	3 194,00 €	28,97%	7 830,00 €	1 218,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_19-DE





SPANC

RESULTATS EXERCICE 2022

	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	0.00 €	55 623.09 €
Mandats annulés		
Titres émis	3 194.00 €	69 502.01 €
Titres annulés		
Résultats	3 194.00 €	13 878.92 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	6 606.00 €		3 194.00 €	9 800.00 €
FONCTIONNEMENT	33 353.60 €		13 878.92 €	47 232.52 €
TOTAUX :	39 959.60 €	0.00 €	17 072.92 €	57 032.52 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	9 800.00 €	9 024.00 €	1 218.00 €	1 994.00 €
FONCTIONNEMENT	47 232.52 €			47 232.52 €
	57 032.52 €	9 024.00 €	1 218.00 €	49 226.52 €

Maximum disponible pour le compte 1068 :	47 232.52 €
------------------------------------------	-------------

Affectation au compte 1068 :	NEANT
------------------------------	-------

Report au 001 :	Excédent d'Investissement reporté :	9 800.00 €
	Déficit d'Investissement reporté :	0.00 €

Report au 002 :	Excédent de Fonctionnement reporté :	47 232.52 €
	Déficit de Fonctionnement reporté :	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 38
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES :
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par (1) Le Président,
 A MELISEY le 24/03/2023
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

LE PRESIDENT NE PREND PAS PART AU VOTE	
----------------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

N° 2023-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-20
Affectation du résultat de l'année 2022
Budget SPANC

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 47 232.52 €
- Un excédent d'investissement de : 9 800.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 47 232.52 €

Report en Investissement au R 001 : 9 800.00 €

Au compte 1068 : 0 €

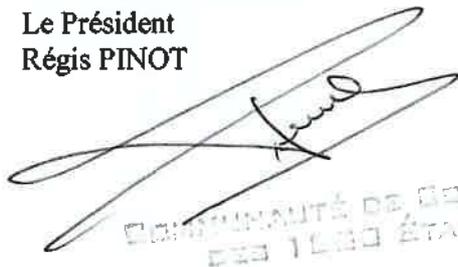
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ILLES ÉTALES

N° 2023-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-21
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget ZA Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUTIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget ZA FAUCOGNEY, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'ARROUX

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070047

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LOXEUIL-LÉS-BAINS

ETABLISSEMENT : ZAE DE FAUCOGNEY CCME

70210 - ZAE DE FAUCOGNEY CCME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

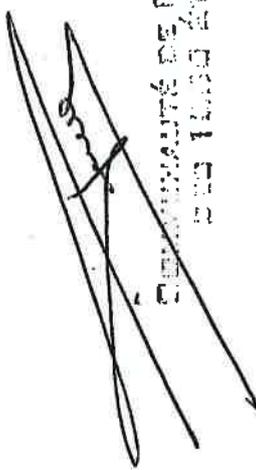
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAE DE FAUCOGNEY CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES LACS ÉVOIENS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 070-247000854-20230324-D2023_21-DE



N° 2023-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-22
Approbation compte administratif – exercice 2022
Budget ZA Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2343-1 et 2,
 Siégeant sous la présidence de Monsieur Laurent SEGUIN, 5^{ème} Vice-président,
 Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,
 Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes,
 Monsieur le Président ne prenant pas part au vote conformément à l'article L.2121- 14 précité,

RESULTATS EXERCICE 2022		
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Mandats émis</i>	72 714.86 €	86 205.98 €
<i>Titres émis</i>	76 184.70 €	84 638.40 €
<i>Résultats</i>	3 469.84 €	-1 567.58 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2021	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021
INVESTISSEMENT	-59 088.84 €		3 469.84 €	-55 619.00 €
FONCTIONNEMENT	-30.31 €		-1 567.58 €	-1 597.89€
TOTAUX :	-59 119.15 €		1 902.26€	-57 216.89 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget ZA FAUCOGNEY de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de M. Seguin, 5^{ème} Vice-président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70210 - ZAE DE FAUCOGNEY CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAE DE FAUCOGNEY CCME					
Investissement	-59 088,84		3 469,84		-55 619,00
Fonctionnement	-30,31		-1 567,58		-1 597,89
 Sous-Total	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89
TOTAL II	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_22-DE

vaf

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70210 - ZAE DE FAUCOGNEY CCME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAE DE FAUCOGNEY CCME					
Investissement	-59 088,84		3 459,84		-55 619,00
Fonctionnement	-30,31		-1 567,58		-1 597,89
Sous-Total	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89
TOTAL II	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-59 119,15		1 902,26		-57 216,89

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_22-DE



257



AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_22-DE

ZA FAUCOGNEY 2022

RESULTATS EXERCICE 2022		
	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	72 714.86 €	86 205.98 €
Mandats annulés		
Titres émis	76 184.70 €	84 638.40 €
Titres annulés		
Résultats	3 469.84 €	-1 567.58 €

	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	-59 088.84 €		3 469.84 €	-55 619.00 €
FONCTIONNEMENT	-30.31 €		-1 567.58 €	-1 597.89 €
TOTAUX :	-59 119.15 €		1 902.26 €	-57 216.89 €

N° 2023-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-23
Affectation du résultat de l'année 2022
Budget ZA de Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable du bureau du 23 février 2023,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ZA FAUCOGNEY de l'exercice 2020, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - 1 597.89 €
- Un déficit d'investissement de : -55 619.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Report en Fonctionnement au D 002 : 1 597.89 €

Report en Investissement au D 001 : 55 619.00 €

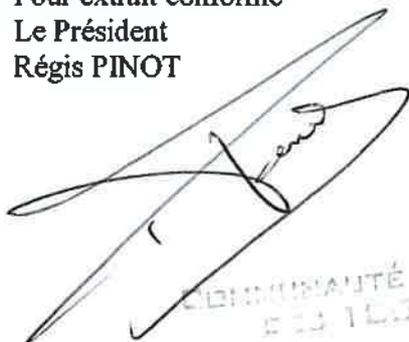
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
E 13 1032 ÉPINES

N° 2023-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-24
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget EAU

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget EAU, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

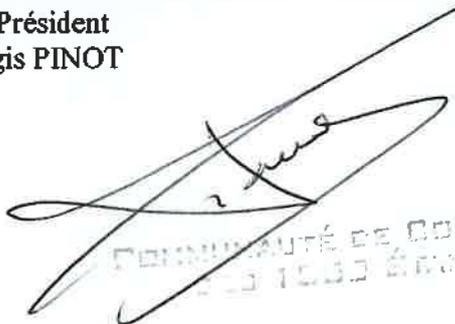
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES 1000 ÉTOILES

70205 - EAU - CCME

Exercice 2022

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EAU - CCME pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GOASDOUE Lise (1018680439-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DDFAP DE LA HAUTE-SAONE, le 03/03/2023

A LUXEUIL-LES-BAINS, le 07/03/2023

A , le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LUXEUIL-LES-BAINS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le
 ID : 070-247000854-20230324-D2023_24-DE



N° 2023-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-25
Approbation compte de gestion – exercice 2022
Budget ASSAINISSEMENT

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 du Budget ASSAINISSEMENT, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.

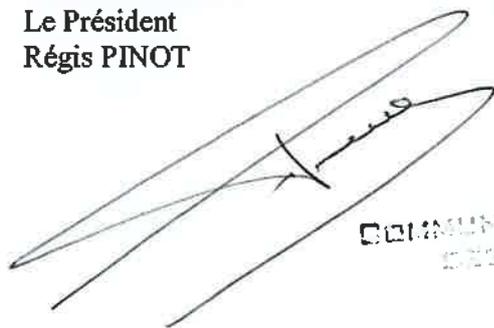
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTOILES

Tableau de bord des CG sur chiffres et des CFU - L510 - 29/03/2023 10:46:37

Code.col	Code.BC	SIRET budget	INSEE	Libellé budget	SIRET_BP	Nm	CFU	Etat.CG.à valider	Date.maj	Inactif
070047702	00	24700085400049	687	CC MILLEFERTANGS (CCME)		M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	03	24700085400064	686	GYMNASE FAUCOGNEY-CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	02	24700085400058	690	GYMNASE-CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	04	24700085400108	689	TOURISME-CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	27/01/2023	Actif
070047702	10	24700085400898	694	ZAE DE FAUCOGNEY CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	01	24700085400114	688	FRANCE-SERVICES CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047782	00	24700085400023	696	ORDURES MENAGERES CCME	24700085400049	M14		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	06	24700085400072	692	ASST COLLECTIF-CCME	24700085400049	M49		CGC à valider CA	03/03/2023	Actif
070047702	05	24700085400090	693	EAU - CCME	24700085400049	M49		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif
070047702	07	24700085400031	691	SPANC-CCME	24700085400049	M49		CGC à valider Ordo	07/03/2023	Actif

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 070-247000854-20230324-D2023_25-DE



N° 2023-26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-26
Taux 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En 2022, le Conseil Communautaire de la CCME a voté le taux des taxes locales de la manière suivante :

Taxe sur les propriétés foncières bâties	5.44 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	15.31 %
Cotisation foncière des entreprises	21.47 %

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de maintenir pour 2023 les mêmes taux pour la CFE, la taxe sur les propriétés foncières bâties et non bâties comme suit sur les 26 communes de la Communauté de Communes des 1000

Etangs :

Taxe sur les propriétés foncières bâties	5.44 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	15.31 %
Cotisation foncière des entreprises	21.47 %
Taxe d'habitation additionnelle	2.73 %

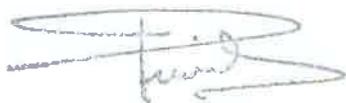
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 196 916	5,44		8 001 000	435 254	5,44	435 254
Taxe foncière non bâtie additionnelle	397 170	15,31		432 100	66 155	15,31	66 155
Taxe d'habitation additionnelle	1 900 754	2,73		2 054 034	56 075	2,73	56 075
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 089 502	21,47	>>>	1 187 000	255 322	21,47	255 322
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	557 484	Total	812 806
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	255 322		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col.2 x col.9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	$\frac{557\ 484}{1\ 900\ 754} =$	
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col.5)	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
266 786	34 439	15 112	5 807	121 851	0	-15 111	488 884

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col.7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
812 806		428 884		1 241 690

A VESOUL
Le 16 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID TRUTET

A Revisé
Le 29/03/2023
 Pour la Préfecture,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ANDES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

III - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits références (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 196 916	5,44		3 001 000	435 254	5,44	435 254
Taxe foncière non bâtie additionnelle	397 170	15,31		432 100	66 155	15,31	66 155
Taxe d'habitation additionnelle	1 900 754	2,73		2 054 034	56 075	2,73	56 075
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 089 502	21,47		1 187 000	255 322	21,47	255 322
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		557 484	Total	812 806

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

III - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
266 786	34 439	15 112	5 807	121 851	0	-15 111	428 884

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
812 806		428 884		1 241 690

A VESOUL
 Le 16 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques Pour le Groupement,
 DAVID TRUTET
 COMMUNAL DE RECEPTION
 A Reims
 Le 30 MARS
 Pour la Préfecture.

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

N° 2023-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-27
Tarification OM 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Depuis le 01/01/2023, la commune de Malbouhans a rejoint la Communauté de Communes des 1000 Etangs. Pour des raisons liées à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CCME, la tarification OM ne sera pas la même entre les 25 communes initiales de la CCME et Mabouhans.

Tarification OM 2023 pour 25 communes de la CCME

	Nombre de parts	Montant annuel de la redevance
Foyer 1 personne	1	100.00 €
Foyer 2 personnes	2	200.00 €
Foyer 3 personnes	2.5	250.00 €
Foyer 4 personnes	3	300.00 €
Foyer 5 personnes et +	3.5	350.00 €
Résidences secondaires	1.5	150.00 €
Gîte - Capacité d'accueil jusqu'à 8 personnes	1.5	150.00 €
Gîte - Capacité d'accueil à partir de 9 personnes	2	200.00 €
Chambre d'hôte	1	100.00 €
Camping 1 à 20 emplacements	1	100.00 €
Camping 21 à 40 emplacements	2	200.00 €
Camping 41 emplacements et plus	6	600.00 €
Caravane	forfait	50.00 €
Hôtel / restaurant / restaurant d'entreprise	2	200.00 €
Collège	8	800.00 €
Salle polyvalente	1 part / tranche de 100 personnes	
Supermarché	30	3 000.00 €
Activité commerciale "profession de bouche"	1.5	150.00 €
Activité commerciale "pas de porte" et services	1	100.00 €
Activité industrielle	2	200.00 €
Maison de santé	4	400.00 €
Station d'épuration Melisey	8	800.00 €
Stations d'épuration Servance et Faucogney	4	400.00 €

Concernant Malbouhans, la collecte des OM et du tri continue d'être assurée par la Communauté de Communes du Pays de Lure en 2023, c'est leur tarification qui sera effective durant cette année.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la tarification mise en œuvre sera celle de la CCME

Les tarifs CCP Lure qui seront appliqués aux habitants de Malbouhans en 2023

	80L	120L	180	240L	Autres bacs (tarif au litre)
Part fixe « frais s'accès aux services » incluant 14 levées annuelles	110€	110€	110€	110€	110€
Première part variable « selon la taille du bac »	17€	62€	124€	166€	0,715€/litre
Seconde part variable basée sur le « coût/levée supplémentaire » de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} levée du bac OMR	6,35€	8,60€	11,70€	13,80€	5% x (100€ + 0,715€/litre)
Seconde part variable basée sur la « coût/levée supplémentaire » à partir de la 5 ^{ème} du bac OMR	12,70€	17,20€	23,40€	27,60€	10% x (100€ + 0,715€/litre)

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	1	0

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la tarification des ordures ménagères selon les tableaux présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANTS

N° 2023-28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-28

Gymnase des 1000 Étangs à Melisey : participation des communes

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée le mode de calcul pour la participation 2023 à savoir 70 €/élève pour les communes extérieures et 334 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES GYMNASSE MELISEY	2023		
	Nbre élèves	334 €/élève communes CCME	70 €/élève communes extérieures
BELFAHY	1	334,00 €	
BELMONT	4	1 336,00 €	
BELONCHAMP	9	3 006,00 €	
ECROMAGNY	4	1 336,00 €	
FRESSE	28	9 352,00 €	
HT DU THEM	9	3 006,00 €	
LA LANTERNE	7	2 338,00 €	
LA NEUVILLE LES LURE	6		420 €
LANTENOT	11		770 €
LINEXERT	6		420 €
MALBOUHANS	14	4 676,00 €	
MELISEY	66	22 044,00 €	
MONTESSAUX	10	3 340,00 €	
SERVANCE MIELLIN	26	8 684,00 €	
SAINTE BARTHELEMY	43	14 362,00 €	
SAINTE GERMAIN	47		3 290 €
TERNUAY MELAY ST HILAIRE	18	6 012,00 €	
TOTAUX	309	79 826,00 €	4 900,00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE LA CONTRIBUTION 2023 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANCS

N° 2023-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-29

Gymnase des 1000 Etangs à Faucogney : participation des communes

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARRA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée, le mode de calcul pour la participation 2023 à savoir 126 €/élève pour les communes extérieures et 334 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES CCME GYMNASE FAUCOGNEY	2023		
	Nbre d'élèves	334 €/élève	126 €/élève communes extérieures
AMAGE	10	3 340,00 €	
AMONT ET EFFRENEY	4	1 336,00 €	
BELMONT	2	668,00 €	
BEULOTTE ST LAURENT	2	668,00 €	
BREUCHOTTE	7		882 €
CORRAVILLERS	3	1 002,00 €	
ESMOULIERES	0	0,00 €	
FAUCOGNEY ET LA MER	16	5 344,00 €	
LA BRUYERE	3	1 002,00 €	
LA CORBIERE	2		252 €
LA LANTERNE	1	334,00 €	
LA LONGINE	4	1 336,00 €	
LA MONTAGNE	2	668,00 €	
LA PROISELIERE ET LANGLE	3	1 002,00 €	
LA ROSIERE	2	668,00 €	
LA VOIVRE	5	1 670,00 €	
LES FESSEY	9	3 006,00 €	
RADDON ET CHAPENDU	30		3 780 €
ST BRESSON	15		1 890 €
STE MARIE EN CHANOIS	12		1 512 €
TERNUAY	2		252 €
TOTAUX	134	22 044,00 €	8 568.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE LA CONTRIBUTION 2023 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE LA SAÔNE

N° 2023-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-30

Aide à l'immobilier d'entreprises :
convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la période
2023-2028

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPPARA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La loi NOTRe du 07/08/2015 a confié aux Régions la compétence exclusive en matière de développement économique. En revanche, l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc intercommunal qui nécessite de mettre en place une convention permettant aux EPCI qui le souhaitent d'autoriser la Région à intervenir en complémentarité de leurs financements sur des projets immobiliers portés par les entreprises.

Le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) adopté lors de l'assemblée plénière des 23 et 24 juin dernier, met l'accent sur le renforcement nécessaire de la coopération entre la région et les intercommunalités. Il détermine les modalités de ce partenariat et les contractualisations à venir.

Afin d'assurer la continuité de nos interventions conjointes à compter du 01/01/2023, une nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier, applicable pour la période 2023-2028 a été votée lors de l'assemblée plénière du 15/12/2022.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous les documents afférents

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANCS

N° 2023-31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-31

Tarifs pour l'occupation des gymnases de Faucogney, Melisey et St
Barthélemy

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Par délibération du 10 octobre 2017, le Conseil Communautaire approuvait la tarification annuelle des associations utilisatrices des salles de sports gérées par la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Le Président informe que compte tenu de l'augmentation conséquente des tarifs liés à l'énergie et aux combustibles, les tarifs doivent être revus.

Utilisateurs Type d'occupation	Associations de la CCME	Associations hors CCME	établissements scolaires de la CCME	établissements scolaires hors CCME
Entraînements	gratuit	50 € la séance	gratuit	50 € la séance
Compétitions	gratuit	200 € le week-end et 130 € forfait charges	gratuit	
Manifestations sportives culturelles évènementielles	150 € le week-end et 100 € forfait charges 75 € la journée et 50 € forfait charges 40 € la demi journée et 25 € forfait charges	100 € la journée et 70 € forfait charges 50 € la demi journée et 30 € forfait charges	gratuit	
Perte de badge	La perte de badge sera facturée 10 €			

Associations et établissements scolaires dits de la CCME qui ont leur siège social dans une commune appartenant au territoire.

Associations et établissements dits Hors CCME qui ont leur siège social en dehors des communes du territoire.

Cas particulier : suite à la convention de mise à disposition de la salle « Maurice Giboulet » à Saint-Barthélémy à la CCHVO signée le 4 janvier 2008, la municipalité de Saint-Barthélémy et ses associations disposent de la gratuité totale de la salle pour 7 week-ends par an, à l'exception du forfait charges.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs proposés
- **AUTORISE** à la mise en place de ces tarifs et à les faire respecter.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

N° 2023-32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-32
Taxe de séjour

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L422-3 et suivants,
Vu le décret n°2015-970 du 31/07/2015,
Vu l'article 59 de la loi de finances n°2015-1786 du 29/12/2015 pour 2015
Vu l'article 90 de la loi de finances n°2015-1785 du 29/12/2015 pour 2016
Vu l'article 86 de la loi de finances rectificatives n°2016-1918 du 29/12/2016 pour 2016
Vu les articles 44 et 45 de la loi de finances rectificative n°2017-1775 du 28/12/2015 pour 2017
Vu les articles L.2333-26 et suivants du CGCT,
Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
Vu les articles R.5211-21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

Le Président rappelle que le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique des communes membres de la Communauté de Communes.

Les modalités d'application réglementaires par la loi du 13 avril 1910 de la taxe de séjour, sont :

- date d'institution : 26/01/2007
- régime d'institution : taxe au réel
- période de recouvrement de la taxe : du 1^{er} janvier au 31 décembre
- date de recouvrement de la taxe : 31 décembre de l'année en cours

1- Personnes assujetties à la taxe de séjour

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (article L 2333-29 du CGCT). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Hébergements classés : le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

Hébergements non classés ou en attente de classement : Afin d'harmoniser l'ensemble des tarifs sur le périmètre de la communauté de communes des 1000 Etangs, il est proposé d'instituer le taux de 2 % du coût par personne de la nuitée pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes. Sont donc concernés les hôtels de tourisme, les meublés saisonniers, les hôtels de tourisme, les meublés saisonniers, les résidences de tourisme et les villages vacances sans classement ou en attente de classement. L'objectif de cette réforme est d'inciter au classement des hébergements touristiques.

Plateformes de locations : Depuis le 01/01/2019, la collecte de la taxe de séjour au réel se fait directement par les plateformes internet qui servent d'intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels.

2- Régime d'institution

La présente taxe de séjour est instituée au régime réel pour l'ensemble des hébergements du territoire communautaire.

Période de recouvrement de la taxe

La taxe de séjour étant une imposition auto-liquidée, son produit est versé au comptable public au 31 décembre de l'année concernée concomitamment à la remise de l'état déclaratif. S'agissant des plateformes de réservation en ligne, le versement du produit collecté au cours de l'année civile est reversé au comptable public compétent avant le 1^{er} février de l'année suivante.

3- Grille tarifaire

Conformément aux articles L 2333-30 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Catégorie d'hébergement	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif retenu
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	4,00 €	1 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	3,00 €	1 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €	2,30 €	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,50 €	1,50 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,30 €	0,90 €	0,40 €

Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,20 €	0,80 €	0,30 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,60 €	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,30 €
Tout hébergement sans classement ou en attente de classement à l'exception des hébergements de plein air			2 % du prix de la nuitée /personne

5- Exonérations

Les champs d'application des exonérations ont également évolué. Le Code général des collectivités territoriales prévoit désormais quatre catégories d'exonérations liées aux conditions des personnes hébergées :

- Les mineurs de moins de 18 ans,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, au sens des accords du 3 juillet 2009 relatifs au travail intermittent et saisonnier : « Le travailleur saisonnier est titulaire d'un contrat à durée déterminée conclu en application des articles L1242-2 et suivants du Code du travail. Chaque entreprise ne pourra envisager ce type de contrat que pour une seule activité saisonnière par an, soit pendant la période estivale, soient pendant la période hivernale. Dans ce cas, le recours à ce type de contrat interviendra pour une durée ne pouvant être inférieure à un mois ni supérieure à neuf mois »
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

6- Affectation du produit de la taxe

Le produit de la taxe de séjour est affecté à des dépenses destinées à maintenir et favoriser le développement touristique du territoire :

- Contribution au financement de l'office de tourisme des 1000 Etangs (Bureaux de Faucogney et Melisey)
- Contribution à la mise en œuvre de la politique touristique du territoire

7- Obligation des logeurs

Le logeur a obligation d'afficher les tarifs et de les faire figurer sur la facture remise au client, distinctement de ses propres prestations (art R2333-46 du CGCT). Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour (art. L. 2333-37 du CGCT) et de la verser aux dates prévues par la présente délibération.

Le logeur a obligation de tenir un état désigné « registre des logeurs » précisant obligatoirement : le nombre de personnes, le nombre de nuits de séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs d'exonération ou de réduction, sans éléments relatifs à l'état civil (art. R. 2333-50 du CGCT)

8- Obligation de la collectivité

La Communauté de Communes a l'obligation de tenir un état relatif à l'emploi de la taxe de séjour. Il s'agit d'une annexe au compte administratif, retraçant l'affectation de la taxe pendant l'exercice considéré.

9- Pénalités et sanctions

Retards dans la déclaration et le versement de la taxe :

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0.75% par mois de retard. Sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire qui n'aura pas perçu la taxe de séjour sur un assujetti ou qui n'aura pas respecté l'une des prescriptions relatives à la tenue de l'état récapitulatif. Sera punie des mêmes peines toute personne qui loue tout ou partie de son habitation personnelle qui n'aura pas fait dans le délai la déclaration exigée au loueur.

Procédure en cas d'absence de déclaration ou d'état justificatif :

La jurisprudence et notamment l'arrêt n° 31927 du Conseil d'Etat du 20 décembre 1985 et celui du 13 décembre 1989, confirment la possibilité de faire appel à la taxation d'office. Ainsi, la procédure de taxation d'office est instaurée par la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

Lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci, malgré deux relances, refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues par l'article R. 2333-53 du CGCT, il sera alors procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le tarif de taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période considérée. La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recette établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se feront comme en matière de créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

Déroulement de la procédure de relance :

-5 jours après échéance : envoi d'une première relance précisant un délai d'un mois pour payer.

-30 jours après : envoi d'une seconde relance en recommandé avec accusé réception précisant un délai de régularisation de 5 jours avant mise en œuvre de la taxation d'office.

-10 jours après : émission d'un titre de recettes de la taxation d'office transmis au comptable pour recouvrement.

10- Gestion et suivi de la taxe de séjour

La gestion et le suivi de la taxe de séjour impliqueront les étapes suivantes :

- Actualisation annuelle de la base de données des hébergeurs de territoire par des échanges entre l'office de tourisme et les communes membres de l'EPCI.
- Envoi des feuilles de déclarations en début d'année par e-mail ou courrier.
- Suivi des versements annuels.
- Mise en œuvre des relances en cas de retard ou d'impayé.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements touristiques à la taxe de séjour au réel
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus
- **ADOpte** le taux de 2 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des Finances Publiques de Haute-Saône
- **FIXE** les tarifs tels que définis ci-dessus à compter du 01/01/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023-33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-33

Aide à la création d'hébergement touristique

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Monsieur Georges Lombard nous a transmis un dossier pour la création d'un hébergement touristique sur la commune de Les Fessey pour un montant total de travaux de 509 215.19 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 500 € à Monsieur Georges Lombard pour la création d'un gîte touristique. A Les Fessey.

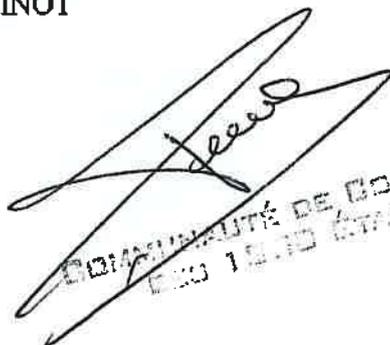
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1010 ÉTANES

N° 2023-34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-34

Aide à la création d'hébergement touristique

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Sébastien Lamboley nous a transmis un dossier pour la création d'un hébergement touristique sur la commune de Belonchamp pour un montant total de travaux de 15 351.85 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution de deux aides de 767.59 € à pour la création d'un gîte touristique à Belonchamp.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES LACS ET ÉTANGS

N° 2023-35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-35

Recrutement d'un saisonnier pour les deux offices de tourisme

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° ;

Considérant, qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la période estivale ;

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel saisonnier en référence au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois allant du 01/07/2023 au 31/08/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions polyvalentes d'agent d'accueil dans nos offices de tourisme de Faucogney et Melisey à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 352, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

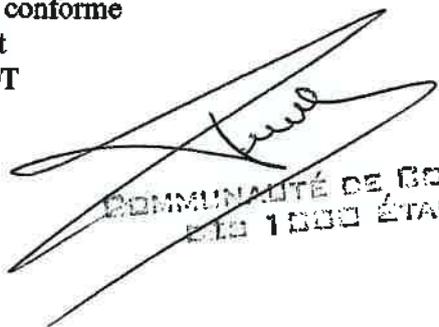
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES

N° 2023-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-36

ZA Faucogney : Cession de 2 parcelles à titre gracieux à la commune de
Faucogney et la Mer pour la construction d'un internat

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy**Pouvoirs:** Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la délibération du 25/02/2021 dans laquelle avait été présenté le projet « collège ouvert » adopté par le Conseil Départemental.

Les collèges de Faucogney et Melisey ont été désignés parmi les 23 collèges publics du Département comme les premiers porteurs de ces initiatives afin de construire un nouveau modèle de collège ouvert sur l'extérieur.

Concernant le collège de Faucogney, la volonté d'assurer la pérennité de l'établissement et le développement des sections sportives et agricoles nécessitaient la création d'un internat visant à accueillir des élèves hors périmètre scolaire.

Compte tenu des effectifs croissants des élèves venant de l'extérieur et de l'attrait de ces filières, les élus avaient décidé de mandater le cabinet Ambiance et Atmosphère pour la réalisation d'un APS sur les volets fonctionnement et investissement.

Le Président rappelle que les élus de la communauté de communes avaient sollicités le pôle juridique de la Préfecture ainsi que l'Inspection académique, afin de s'assurer de la légitimité juridique et de la compétence de la collectivité pour porter ce projet.

Après différents échanges en conseil communautaire quant au portage de ce projet, la commune de Faucogney et la Mer a décidé d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

En contrepartie, la Communauté de communes des 1000 Etangs avait décidé de céder à l'euro symbolique les parcelles d'implantation de l'infrastructure.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VEND** à l'euro symbolique à la commune de Faucogney et la Mer les parcelles cadastrées section A N°919 et 921 située sur la ZA « Prés derrière le château » d'une surface totale de 2 832 m².
- **PRECISE** que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement de réseaux si besoin seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié et toutes les formalités afférentes à cette vente

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2023-37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-37

Fonds de concours à la commune de Corravillers

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Madame le Maire de Corravillers et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour des travaux de réfection du pont au lieu-dit « Esfoz ».

Vu l'avis favorable du bureau en date du 23/02/2023,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Corravillers
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

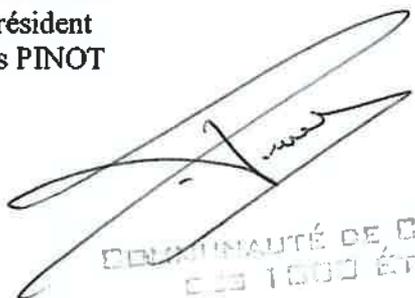
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES

N° 2023-38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-38

Fonds de concours à la commune de Ternuay

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Messieurs les maires de Ternuay et Belonchamp et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à leurs communes pour des travaux dans leur église.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 23/02/2023,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Ternuay (au nom également de la commune de Belonchamp)
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TROIS VALLÉES

N° 2023-39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-39
Subventions 2023

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT Guy

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Lors du Bureau du 23/02/2023, il a été examiné plusieurs demandes de subvention et adhésions aux associations/organismes suivants :

Budget général :

ASMSB : demande pour leurs projets : 250 €
 Les cadets de la gendarmerie : 250 €
 Trial Saint-Barthélemy : 250 €
 AAPMA : Ecole de pêche : 250 €
 Musique et Mémoire : 6 250 €
 Ecoles de Fresse et Melisey : 250 €
 Adhésion à Culture 70 : 25 €
 Adhésion à ADEMAT : 20 €

Budget gymnase de Melisey :

Réseau Echo : 4 000 €

Vu l'avis favorable du bureau du 23/03/2023

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-ATTRIBUE les subventions demandées par les associations/organismes vues ci-dessus
-DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023

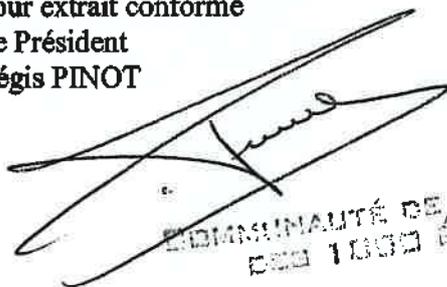
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1050 ÉTOILES

N° 2023-40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

N° 2023-40

Convention Relais Parents Enfants avec Brin d'Eveil

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

C'est en avril 2012, que le Relais Parents Assistants Maternels de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, faisait l'objet de sa première convention de mutualisation avec les collectivités limitrophes, le Triangle vert et celle des 1000 Etangs.

Satisfaits des atouts générés par ces accords de partage du service aux cours des 10 dernières années, le Comité de pilotage, réuni en date du 24 octobre 2022, propose aux trois conseils communautaires, la poursuite de la mutualisation, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle sera reconduite par tacite reconduction année après année ;

La nouvelle convention définit le cadre global des engagements réciproques entre les communautés de communes du Pays de Luxeuil, des 1 000 Etangs et du Triangle Vert, pour la gestion du Relais Petite Enfance « Brin d'éveil ».

La participation financière de la CCME pour 2023 est de 620 €

Une participation exceptionnelle de 510 € sera demandée en 2023 pour l'achat d'un véhicule.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE** le président à signer la nouvelle convention de mutualisation avec le Relais Parents Enfants Brin d'Eveil
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023

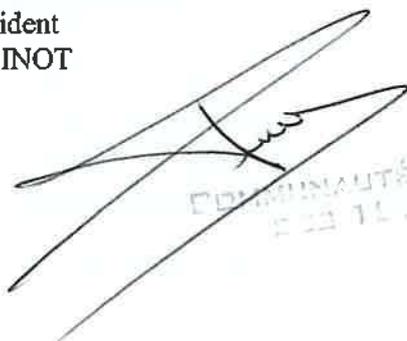
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
24 03 2023

N° 2023-41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2023**

**N° 2023-41
Printemps du livre jeunesse**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 20 mars pour la session ordinaire du vendredi 24 mars 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le vingt quatre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	7
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	BRICE Jean Marie représenté par COLLE Aurélian	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	VUILLEMARD Catherine
GEHANT Franck	LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves
CHIPAUX Michèle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
POIROT Martine	PINOT Régis	GRANDJEAN Michel
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DUPETY Sandra
		MASSON Sylvain

Absent(e)s : Mmes CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et Mrs FORMET Arnaud, MOUGENOT GuyPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien.

Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPPARA Isabelle.

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard.

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Les Mr GROSJEAN Thierry donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henry.

conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Le Printemps du Livre Jeunesse est une manifestation départementale itinérante soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles, l'Atelier Canopé 70 Vesoul et le Conseil Départemental, qui ont installé la manifestation sur l'ensemble de la Haute-Saône depuis 2015.

L'intention principale du Printemps du Livre Jeunesse est de (re)donner aux plus jeunes l'envie de lire mais aussi d'écrire en s'appuyant sur l'œuvre d'un auteur : mettre en relation des classes avec des auteurs pendant quelques semaines et engager un travail d'atelier d'écriture à distance sur un mode collaboratif (textes, illustration, œuvre plastique...) avant de les réunir (auteurs, élèves, professeurs, parents, grand public...) au sein d'un salon dédié à la littérature jeunesse, auquel sont conviés les éditeurs et libraires locaux. Un comité de pilotage regroupant la médiathèque départementale, la DRAC, la médiathèque de Melisey, l'association CANOPEE, les élus et techniciens concernés (Melisey et CCME) se réunit régulièrement afin d'assurer la coordination et le suivi de l'opération.

Le budget global en dépenses comme en recettes est de 12 000 €.

Participations financières des acteurs :

- 1 500 € CCME
- 1 500 € commune de Melisey
- 1 500 € du CD 70
- 7 500 € DRAC

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT